



F.N.G.P.

FÉDÉRATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS

*« Au cœur de vos territoires,
des compétences au service des hommes et de la ruralité »*

Organisme de formation enregistré sous Da N° 11 92 20165 92 Préfecture d'Ile de France
Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes,
police, surveillance.



LE GARDE PARTICULIER

LE DROIT PENAL ET LA PROCEDURE
PENALE
DES DIFFERENTES FONCTIONS DE
POLICES
LIEES A L'ENVIRONNEMENT

**LE MAGAZINE DU GARDE PARTICULIER
ADHERENT A LA FNGP**



N° 6 – Août 2018

Directeur des Publications F.N.G.P

Rédacteur en chef : Robert CRAUSAZ

*Propriété de la FNGP
Tous droits réservés*

EDITO...



Mon coup de gueule.

J'ai été le rédacteur en chef du magazine du garde particulier, du droit de la chasse et de l'environnement, je me suis toujours abstenu de colporter des rumeurs

des médisances sur qui que ce soit, notamment sur des présidents de structures départementales de gardes particuliers.

Il me paraissait plus pertinent d'apporter des informations juridiques, traitant du droit pénal, de la procédure pénale, des informations, et des formations, qui sont nécessaires et indispensables aux différentes fonctions de gardes particuliers.

Maintenant je suis exaspéré, la coupe est pleine et elle déborde.

Dans la parution de juin 2018, dudit magazine, on nous présente l'association départementale des piégeurs et gardes de l'Ain, créée en 2014 dont le président nous reproche sans nous nommer que certains de ses adhérents gardes particuliers sont « *désorientés par le peu d'efficacité d'une structure associative nationale de garde* ». Je ne connais pas cette ADPGA, pas plus que son président, je ne lui ai jamais transmis d'informations juridiques ou autres, comment peu t'il écrire ces propos, cela relève de la calomnie. J'ai « gratté » pour connaître quelle était l'origine de cette ADPGA, en 2014 le président Monsieur FROPIER de la FDGP 01, adhérente à notre FNGP était candidat aux élections de la FDC 01, c'est à cette date qu'elle a été créée, probablement à l'initiative de la FDC 01 pour porter la zizanie au sein de l'ADGP 01. Quand on écrit de tel torchon, il faut avoir

des éléments probants (...) si non, comme le disait COLUCHE : « *quand on en sait pas plus que ça on ferme sa G.....* ». Il est lamentable qu'un magazine qui se dit le magazine du garde particulier, du droit de la chasse et de l'environnement se fasse le relais de ces écrits, sans en vérifier l'exactitude, ce n'est plus de l'information mais de la désinformation.

Lors de la réunion qui s'est tenue à Paris le 28/05/2018 avec Messieurs Olivier THIBAUT, Loïc OBLET, respectivement directeur général et directeur de la police à l'ONCFS, il a été convenu de reconduire le Protocole d'accord signé en 2006. Perpétuer nos relations de confiance établies avec les prédécesseurs du Directeur général et de la police. De mutualiser nos informations, de travailler ensemble dans l'intérêt général, dans le but d'une police toujours plus efficace.

Vous trouverez aux pages 14 et 15 de votre magazine une promotion exceptionnelle de notre partenaire, fournisseur de notre tenue, la SERB Regain concernant notre pantalon de travail, si cela vous est possible merci d'y répondre favorablement.

Robert CRAUSAZ



